



Mon patron m enleve des heures sans détail.

Par **Lélé6978**, le **13/04/2023** à **16:06**

Bonjour

Voilà de je 6 mois que je travaille en coupure dans un restaurant .je fais 9h30-14h30 et 18h-22h30.Depuis un mois mon patron me paye entièrement mon salaire mais me retiens des heures .Chaque début de moi ,il me donne mon planning que je signe avec les heures entières citées ci dessus . Ce moi ci il m a enlevé 17h ,sans aucun détail, sans que j ai signé les heures exactes de départ . Je tiens à souligner que lorsque je pars 30 mins avant le soir je viens 30 mins plus tôt le matin . De plus ,je n ai jamais la possibilité de manger ,de m assoir ,et lorsque qu il décide d ouvrir des jours non travailles (dimanche) il préviens la veille .

Pouvez vous m éclairer s il vous plait .merci .

Par **P.M.**, le **13/04/2023** à **16:24**

Bonjour,

Je vous propose déjà [ce dossier : Les relevés de temps de travail doivent être signés par le salarié...](#)

Si vous restez à la disposition de l'employeur pendant les pauses pour exécuter ses directives, cela doit être considéré comme du temps de travail effectif...

Le respect de votre vie personnelle implique d'être prévenu avec un délai raisonnable lorsqu'il y a changement du planning de travail...